

Ruhengeri

3 Avril 1958.-



A/947/AI.14

Monsieur le Chef de Poste de BUSU-MELO
Territoire de Gongandanga

EQUATEUR.

Requête Anna Arima.

Monsieur le Chef de Poste,

ll
Me référant à votre lettre 21/1412 /B7b
du 10 octobre et aux correspondances suivantes, j'ai l'honneur
de vous informer que la famille de Anna Arima se déclare
non en mesure de l'aider à rejoindre son pays d'origine.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
DE MAN.J.